

RÉUNIONS **PUBLIQUES**

Septembre 2025



Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)

















Septembre 2025









Déroulé de la réunion

- Introduction
- Qu'est-ce qu'un PLUi-H et qu'est-ce qu'un PADD ?
- Comment les orientations stratégiques du PADD se sont dessinées ?
- Quelles orientations stratégiques du PADD pour Montélimar Agglomération à horizon 2040 ?
- Echanges avec les participants
- Quelle suite et comment se tenir informés ?
- Conclusion







RÉUNIONS PUBLIQUES

Septembre 2025







Qu'est-ce qu'un PLUi-H et qu'est-ce qu'un PADD?

RÉUNIONS PUBLIQUES

Septembre 2025



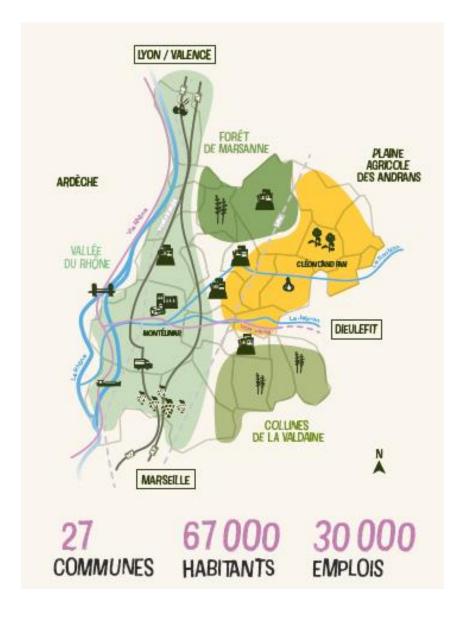




VIDEO DE PRESENTATION DU PLUI-H

(3 minutes)

<u>ici</u>











Le PLUi-H c'est ...

- Un projet stratégique pour dessiner le territoire à horizon
 2040
- Un unique document d'urbanisme réglementaire pour toute l'Agglomération
- Des règles communes qui encadrent et déterminent l'utilisation du sol à l'échelle de la parcelle mais un zonage adapté à chaque ville et village
- Un plan d'actions pour la politique d'habitat

Il aborde les thématiques telles que ...



... qui concernent chaque citoyen dans son quotidien.

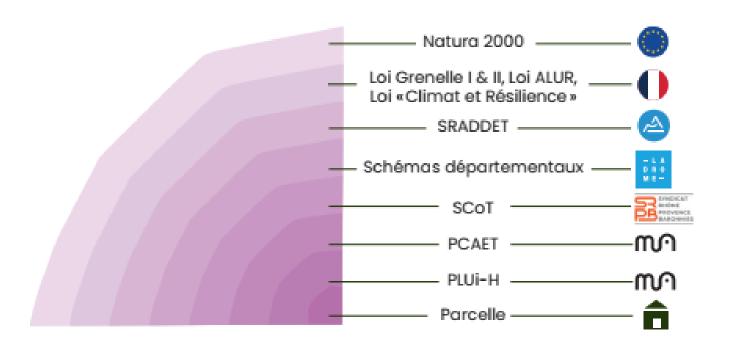








Le PLUi-H doit être compatible avec les lois et documents supra-communaux



Loi ALUR: Loi pour l'Accès au logement et à un urbanisme rénové

SRADDET:

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial

SCoT : Schéma

de Cohérence Territoriale

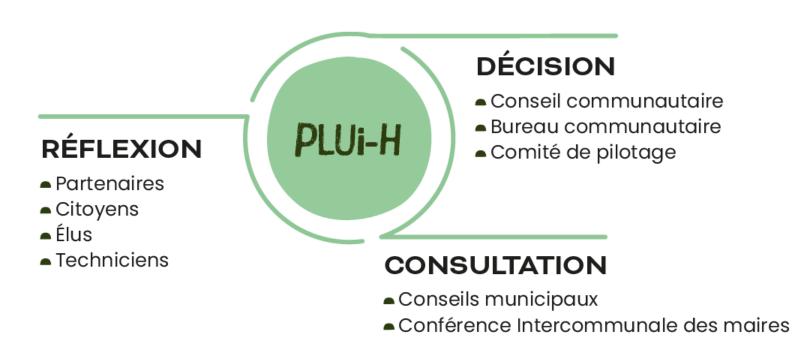
PLUi-H: Plan Local d'Urbanisme intercommunal, valant programme local de l'Habitat







Le PLUi-H est un document d'Agglomération qui s'élabore avec les communes et en concertation avec la population, les partenaires et les personnes publiques associées.



Conférence des élus

et Consultées

Personnes Publiques Associées



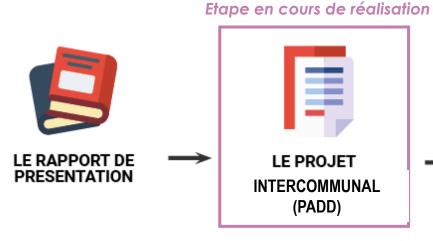








Le PLUi-H est un document composé de plusieurs pièces ...



Il comprend le diagnostic du territoire, les justifications des choix retenus et l'analyse des incidences sur l'environnement *(évaluation* environnementale).

Il expose les orientations politiques générales du PLU.



LE ZONAGE ET LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)



LE REGLEMENT **ECRIT**



LES ANNEXES

Le plan de zonage divise la commune en 4 grandes zones : Urbaine (U), Agricole (A), Naturelle (N) et à Urbaniser (AU), possédant chacune leurs propres règles.

Les OAP se focalisent sur des secteurs bien précis pour orienter leur aménagement futur.

Le rèalement écrit répond. pour chaque zone délimitée au plan de zonage, à trois grandes questions: Que puis-je construire? Comment le construire ? Comment se raccorder aux réseaux?

Servitudes, cartes d'aléas, réseaux d'assainissement et d'eau potable, etc.







Le projet intercommunal définit notamment :

Des orientations et sous-orientations stratégiques

= feuille de route pour l'aménagement du territoire

Le projet intercommunal est débattu :

dans tous les conseils municipaux et au conseil communautaire



Le projet intercommunal est mis en œuvre ensuite au travers des pièces

règlementaires du PLUi-H:

il n'est pas opposable aux tiers.

LE ZONAGE ET LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

LE REGLEMENT ECRIT







Comment les orientations stratégiques du PADD se sont-elles dessinées ?

RÉUNIONS PUBLIQUES

Septembre 2025

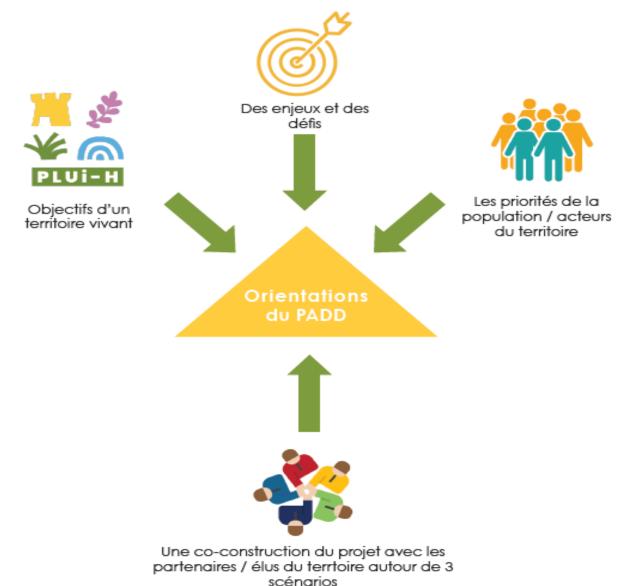








Le socle du projet de territoire à l'horizon 2040



publique







Un projet co-construit:



Forum du 11 Avril 2025 - Verdi



1 Questionnaire aux habitants



6 Comités de pilotage



5 Ateliers thématiques avec 250 participants



T Forum avec 70 participants



2 Conférences intercommunales des maires



1 Conférence des élus avec 100 élus du territoire





Les priorités de la population et des acteurs du territoire : composante essentielle de la vision stratégique

Comment les habitants de l'Agglomération perçoivent-ils le territoire aujourd'hui et demain?

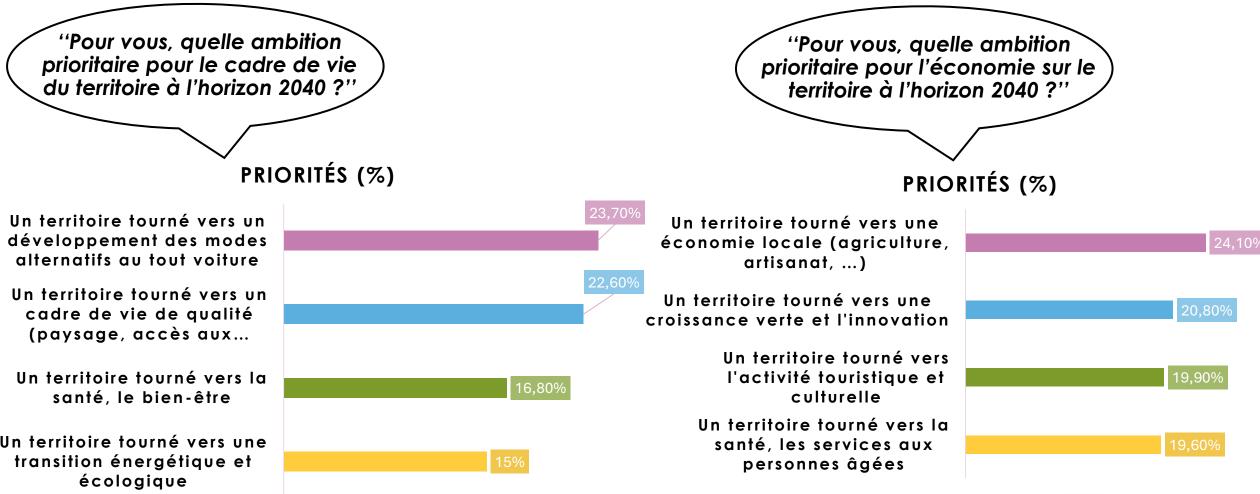
PERCEPTION DU TERRITOIRE (%) "Pour vous, aujourd'hui qu'estce qui représente le mieux Un territoire paisible, à taille l'agglomération de Montélimar humaine, enracinée au cœur de la campagne Questionnaire à la Un territoire victime de son succès. population en trop fort développement, avec 19,90% des paysages banalisés Une agglomération dynamique et 13,50% entreprenante pour les entreprises Un pôle d'animations, de services et d'équipements structurants





Les priorités de la population et des acteurs du territoire :

composante essentielle de la vision stratégique









3 scénarios étudiés en Forum...

LE LABORATOIRE CREATIF DE L'ECONOMIE DE DEMAIN EN VALLEE DU RHONE



LA VITRINE BIOCLIMATIQUE DE DROME ARDECHE



2 - LA VITRINE BIOCLIMATIQUE DE DRÔME ARDÈCHE

L'ART DE VIVRE AUX PORTES DE LA PROVENCE



... pour définir un scénario final équilibré avec des grandes orientations pour le territoire



Quelles orientations stratégiques du PADD pour Montélimar Agglomération à horizon 2040 ?



Septembre 2025









Quatre axes de développement stratégiques

Axe transversal – fil rouge du projet de territoire

INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS UNE DEMARCHE
DE TRANSITION ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

3 axes thématiques :

AXE 1
INVESTIR NOS VILLES ET
VILLAGES POUR ASSURER
UNE QUALITE DE VIE
DURABLE

AXE 2
PROMOUVOIR UN
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ADAPTE AUX
BESOINS ET POURVOYEUR
D'EMPLOIS

AXE 3

PRESERVER ET VALORISER
LES ESPACES NATURELS,
AGRICOLES ET FORESTIERS, LES
PAYSAGES ET
LE PATRIMOINE BATI COMME
PILIERS DU TERRITOIRE ET DE
SON IDENTITE











Axe transversal



INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS UNE DEMARCHE DE TRANSITION ET D'ADAPTATION AU **CHANGEMENT CLIMATIQUE**





Zoom sur l'axe transversal : Inscrire le territoire dans une démarche de transition et d'adaptation au changement climatique



Question 1 : Quelle est la consommation annuelle d'eau par habitant et par an sur le territoire de l'Agglomération ?

54 m³/an ~149 litres / jr /hab

59 m³/an ~162 litres/jr/hab





Zoom sur l'axe transversal : Inscrire le territoire dans une démarche de transition et d'adaptation au changement climatique



Question 1 : Quelle est la consommation annuelle d'eau par habitant et par an sur le territoire de l'Agglomération ?

54 m³/an ~149 litres / jr /hab

54 m³ c'est l'eau consommé en moyenne par habitant en France en 2020 (CGDD 2023)

59 m³/an ~ 162 litres/jr/hab



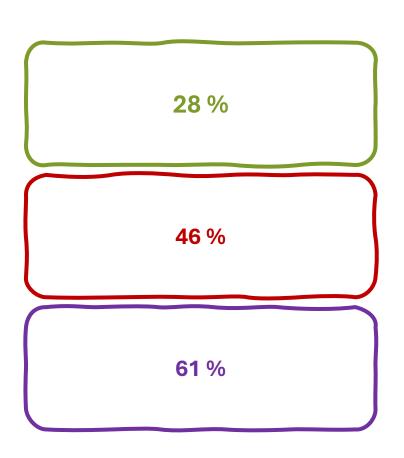




Zoom sur l'axe transversal: Inscrire le territoire dans une démarche de transition et d'adaptation au changement climatique



Question 2 : Quelle est la part de logements qui se trouvent dans des îlots de chaleur urbains modérés ou sévères ?



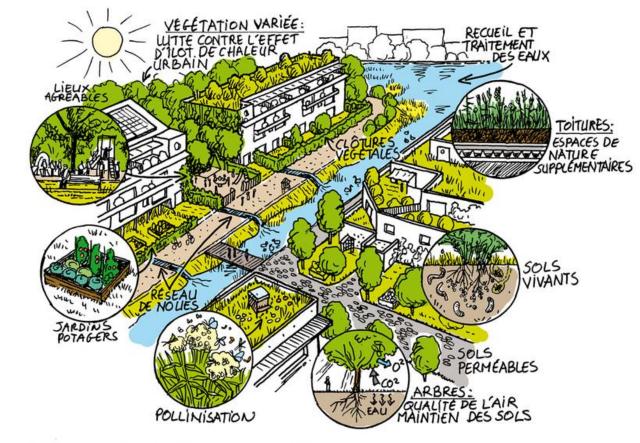


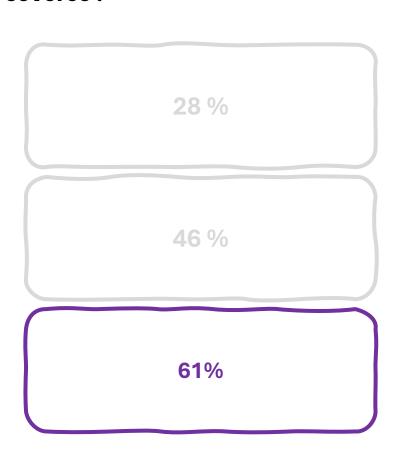
Illustration: Boris Transinne pour L'Institut Paris Region (ARB ÎdF)



Zoom sur l'axe transversal : Inscrire le territoire dans une démarche de transition et d'adaptation au changement climatique



Question 2 : Quelle est la part de logements qui se trouvent dans des îlots de chaleur urbains modérés ou sévères ?



Plus d'un logement sur deux (61%) est exposé aux îlots de chaleur, et la grande majorité se situe à Montélimar (75%). Cela veut dire que lors des fortes chaleurs, beaucoup de logements deviennent rapidement inconfortables.

Une des solutions, c'est d'apporter plus de **végétation** dans nos villes et villages :

- Protéger les espaces boisés, aménager des espaces verts et planter des arbres pour rendre l'air plus frais,
- · Les coupler à des espaces en eau,

Cette végétation améliorera notre **qualité de vie** et bénéficiera à la **biodiversité**.



ZOOM SUR L'AXE TRANSVERSAL



Les défis climatiques qui s'accentuent d'ici 2040...

... une occasion d'inventer un territoire plus résilient, à condition de s'adapter et de transformer nos pratiques.

- Des impacts du changement climatique visibles: sécheresses, tensions sur l'eau, risques accrus d'incendies, d'inondations et de retrait-gonflement des argiles.
- L'artificialisation des sols réduit la capacité de régulation naturelle des milieux et accentue les vulnérabilités environnementales.
- Les systèmes de production, d'habitat et de mobilité restent fortement **dépendants des énergies fossiles** et peu adaptés aux nouvelles conditions climatiques.





et plus intenses



Agir maintenant, c'est protéger demain!





Zoom sur l'axe transversal : Inscrire le territoire dans une démarche de transition et d'adaptation au changement climatique



Pour répondre à ces problématiques et enjeux, le projet stratégique vise à :

- ✓ Protéger la ressource en eau et assurer une gestion durable et équitable de ses usages
- → Garantir une ressource en eau durable



- Tenir compte de la disponibilité de l'eau, qualitative et quantitative avant toute nouvelle urbanisation
- Préserver et recharger les nappes : limiter l'imperméabilisation, favoriser l'infiltration
- √ Favoriser un urbanisme qui prenne soin du territoire et de ses habitants
- → Réduire l'exposition des habitants aux risques et nuisances
 - > Limiter la construction dans des secteurs concernés par des risques/nuisances
 - > Créer des îlots de fraîcheur accessibles à tous et répartis de manière équilibrée sur l'Agglomération
- ✓ Encourager le recyclage de la matière
- → Moins de déchets, plus de réemploi





Zoom sur l'axe transversal : Inscrire le territoire dans une démarche de transition et d'adaptation au changement climatique



Pour répondre à ces problématiques et enjeux, le projet stratégique vise à :

- ✓ Permettre un urbanisme de proximité, bioclimatique, sobre et résilient
- → Des projets sobres en énergie, adaptés au climat
 - Encourager la conception bioclimatique (orientation, ventilation, récupération d'eau)
 - > Favoriser la rénovation énergétique des bâtiments existants
 - Assurer un équilibre entre développement des énergies renouvelables et préservation des enjeux architecturaux et paysagers



- ✓ Accompagner la transition énergétique
- → Vers une transition énergétique sobre, locale et partagée
 - Développer un bouquet d'énergies renouvelables
 - Accompagner la mobilité électrique
 - Réduire les besoins énergétiques







Axe 1

INVESTIR NOS VILLES ET VILLAGES POUR ASSURER UNE QUALITE DE VIE DURABLE





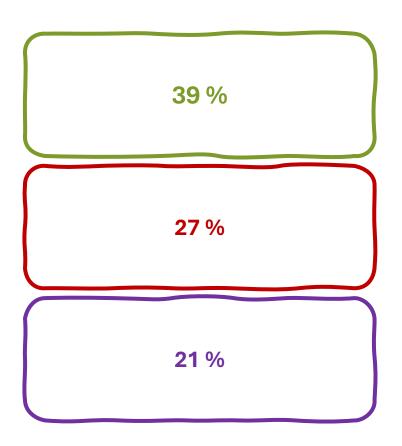




Zoom sur l'axe 1 : Investir nos villes et villages pour assurer une qualité de vie durable



Question 1 : Quelle est la proportion de grands logements (c'est-à-dire plus de 5 pièces) sur le territoire ?



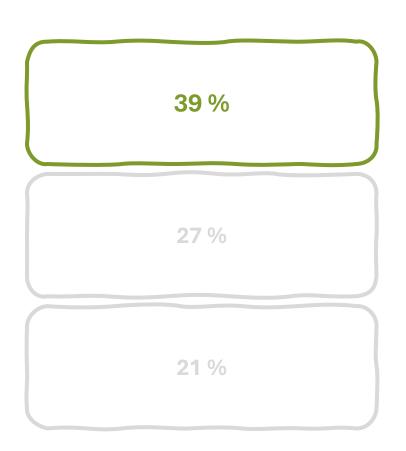




Zoom sur l'axe 1 : Investir nos villes et villages pour assurer une qualité de vie durable



Question 1 : Quelle est la proportion de grands logements (c'est-à-dire plus de 5 pièces) sur le territoire ?



Sur l'Agglomération, les grands logements sont nombreux : **près de 4 sur 10 ont 5 pièces ou plus**.

Le paradoxe, c'est que dans le même temps, les familles sont **plus petites** et la population **vieillit**.

Résultat : de grands logements sont souvent sous-occupés, alors que la demande pour des **logements plus petits**, **plus adaptés ou plus variés** augmente.

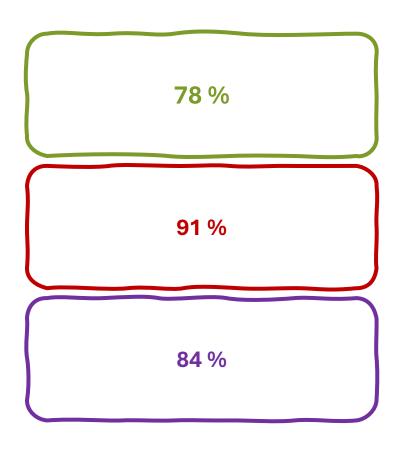
L'enjeu est donc de **proposer une offre de logements diversifiée**, pour que chacun puisse trouver un logement adapté à son parcours de vie.



Zoom sur l'axe 1 : Investir nos villes et villages pour assurer une qualité de vie durable



Question 2 : Quelle part représente la voiture, dans les modes de déplacements domicile-travail, sur le territoire?



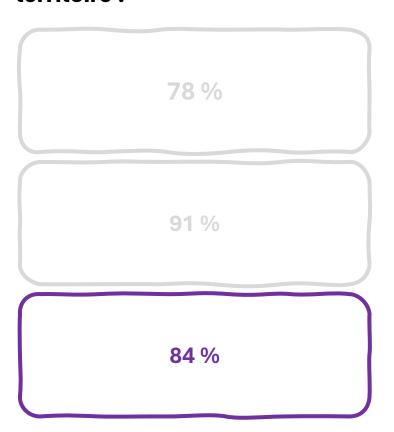




Zoom sur l'axe 1 : Investir nos villes et villages pour assurer une qualité de vie durable



Question 2 : Quelle part représente la voiture, dans les modes de déplacements domicile-travail, sur le territoire?



Pour aller travailler, les habitants de l'Agglomération prennent massivement la voiture : 84 % des trajets en 2022 !

Résultat : beaucoup de déplacements vers Montélimar, quelques bouchons, une qualité de l'air qui se dégrade et une consommation d'énergie élevée.

L'objectif est donc de mieux partager les mobilités : plus de bus / train, covoiturage, et plus de modes dits actifs (vélo, marche...); bref, donner des alternatives pour que la voiture ne soit plus la seule option.





Le développement attendu d'ici 2040 ... une opportunité pour renforcer l'attractivité et le cadre de vie, à condition de le structurer et de l'anticiper.

- > Des parcours résidentiels des habitants, à toutes les étapes de la vie, peu fluides en lien avec une prédominance de grands logements, des coûts élevés et un manque de diversité.
- > Un bâti existant présentant quelques poches de vacances, des friches localisées et certains quartiers résidentiels vieillissants.
- Une tendance à la périurbanisation et à l'étalement qui éloigne les habitants des centralités avec leurs équipements et services.
- Or l'urbanisme est un levier majeur pour façonner un territoire équilibré et équipé, favorisant la santé, la mixité sociale et le bien-vivre ensemble.







Zoom sur l'axe 1 : Investir nos villes et villages pour assurer une qualité de vie durable



Pour répondre à ces problématiques et enjeux, le projet stratégique vise à :

- ✓ Accompagner l'évolution démographique attendue à l'horizon 2040 et permettre un développement structuré du territoire
- -> Croître sans s'étaler, en cohérence avec la structure du territoire et la qualité de vie
 - Produire des logements en cohérence avec les besoins de la population et tenant compte du niveau d'équipements, d'emplois et de services de proximité
 - Prioriser le renouvellement urbain, la sortie de vacance et la réutilisation des friches pour limiter la consommation des terres agricoles et naturelles



- ✓ Offrir un parcours résidentiel adapté et accessible pour tous les habitants d'aujourd'hui et de demain
- → Garantir à chacun la possibilité de bien se loger à toutes les étapes de la vie



Zoom sur l'axe 1 : Investir nos villes et villages pour assurer une qualité de vie durable



Pour répondre à ces problématiques et enjeux, le projet stratégique vise à :

- ✓ Favoriser la santé et la qualité de vie à toutes les échelles
- → Un cadre de vie favorable à la santé, au bien-être !
 - Favoriser un urbanisme propice au bien-être, à la convivialité, à l'activité physique, à l'accès à la nature, et à l'adaptation climatique



- ✓ Permettre l'accès de tous aux services, équipements et espaces publics
- → Garantir proximité, accessibilité et mutualisation



- Etoffer l'offre de loisirs et de pratiques sportives, en particulier de plein air
- ✓ Déployer une stratégie de mobilité durable
 - → Réduire la dépendance à la voiture et améliorer les connexions







Axe 2



PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ADAPTE AUX BESOINS ET POURVOYEUR D'EMPLOIS







Zoom sur l'axe 2 : Promouvoir un développement économique adapte aux besoins et pourvoyeur d'emplois



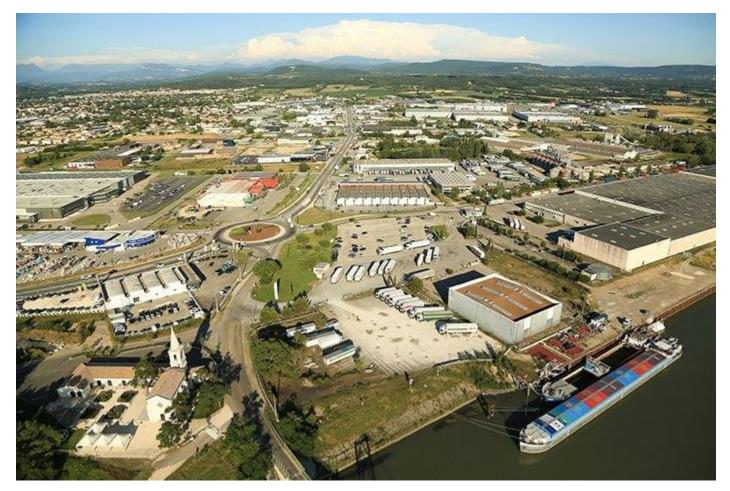
Question 1 : Quel est le nombre de m² pour 1 000 habitants en Grandes et Moyennes Surfaces Alimentaires

sur le territoire?

387 m²

761 m²

578 m²





Zoom sur l'axe 2 : Promouvoir un développement économique adapte aux besoins et pourvoyeur d'emplois



Question 1 : Quel est le nombre de m² pour 1 000 habitants en Grandes et Moyennes Surfaces Alimentaires sur le territoire?



Sur l'Agglomération, les grandes surfaces représentent **578 m² pour 1 000** habitants, soit plus que la moyenne nationale (366 m²/1 000 habitants).

Concrètement, cela veut dire que le commerce est très concentré en périphérie ; il faut donc prendre la voiture pour aller faire ses courses, les centres-villes et villages perdent en dynamisme, et demain, certains de ces grands magasins pourraient même devenir des friches commerciales.

L'enjeu est donc de rééquilibrer l'offre commerciale et de réfléchir à la reconversion des espaces existants pour éviter ces friches.



Zoom sur l'axe 2 : Promouvoir un développement économique adapte aux besoins et pourvoyeur d'emplois



Question 2 : Quelle est la part des terres de fort et très forts intérêts agricoles à l'échelle de Montélimar Agglomération ?



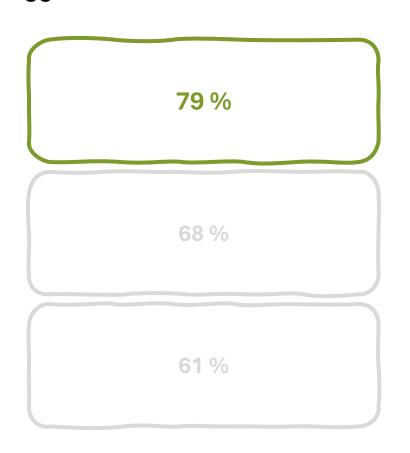




Zoom sur l'axe 2 : Promouvoir un développement économique adapte aux besoins et pourvoyeur d'emplois



Question 2 : Quelle est la part des terres de fort et très forts intérêts agricoles à l'échelle de Montélimar **Agglomération?**



Près de 8 hectares sur 10 sur le territoire sont des terres agricoles de grande qualité!

C'est une vraie richesse, mais aussi une **responsabilité** : il faut les protéger face à la pression urbaine.

Le PLUi-H devra donc veiller à **limiter la consommation de foncier** pour garder des terres agricoles productives, assurer une agriculture locale pour demain et préserver les paysages.





Consolider nos filières, attirer de nouvelles entreprises et préparer l'avenir, tout en préservant nos ressources

- > Une économie diversifiée, liée à **l'économie présentielle** (agriculture, artisanat, commerce, services, tourisme).
- L'équilibre entre emploi, habitat et mobilité est à conforter ; la pression sur le foncier, les besoins immobiliers des entreprises et les défis de transition écologique complexifient la dynamique locale.
- Les zones d'activités comportent quelques locaux vacants et des **potentiels d'optimisation** ou de **requalification**, tandis que le tourisme s'appuie sur un riche patrimoine naturel et bâti.





Zoom sur l'axe 2 : Promouvoir un développement économique adapte aux besoins et pourvoyeur d'emplois



Pour répondre à ces problématiques et enjeux, le projet stratégique vise à :

- Soutenir les filières économiques en place, accompagner leurs évolutions et accueillir de nouvelles filières
- → Maintenir la position de pôle d'emplois
- → Préserver le foncier agricole et soutenir une économie agricole locale, nourricière et diversifiée
- → Développer un tourisme durable et respectueux du territoire





- ✓ Développer une stratégie d'optimisation foncière et immobilière au service du dynamisme économique local et de la qualité des espaces dédiés
- → Offrir des espaces adaptés aux entreprises tout en limitant l'étalement



Zoom sur l'axe 2 : Promouvoir un développement économique adapte aux besoins et pourvoyeur d'emplois



Pour répondre à ces problématiques et enjeux, le projet stratégique vise à :

- ✓ Renforcer le rôle des centres-villes et centres-bourgs comme lieux moteurs de vie économique et sociale
 - Soutenir et redynamiser l'économie de proximité au sein des centralités (centre-ville, centres-bourgs, cœurs de quartier) comme lieu privilégié d'implantation de l'économie de proximité,
 - > Réguler les implantations en périphérie
- ✓ Encourager les synergies, les services supports aux entreprises et le secteur de la formation
- → Faire du territoire un laboratoire d'innovation, de formation et de coopération économique
- ✓ Elaborer des projets de développement mixtes et innovants autour des pôles gare/halte















Axe 3

PRÉSERVER ET VALORISER LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS, LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE BÂTI COMME PILIERS DU TERRITOIRE ET DE SON IDENTITÉ









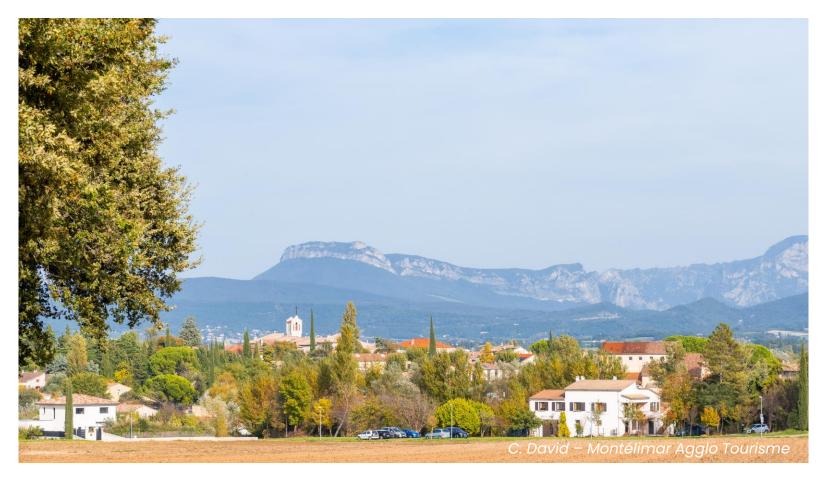


Question 1 : Quelle part d'espaces agricoles, naturels ou forestiers a disparu entre 2011 et 2020 sur le territoire ?

189 ha

257 ha

315 ha



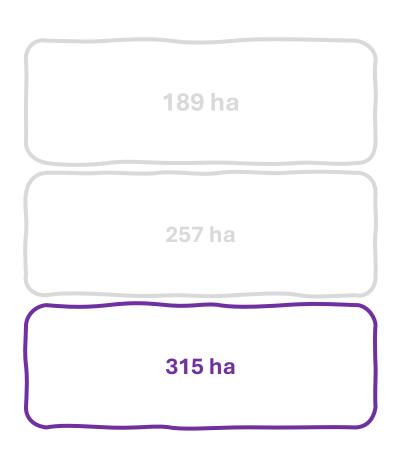








Question 1 : Quelle part d'espaces agricoles, naturels ou forestiers a disparu entre 2011 et 2020 sur le territoire ?



Entre 2011 et 2020, **315 hectares d'espaces agricoles, naturels ou forestiers ont disparu sur l'Agglomération**!

63 % de cette surface ont été transformés en **logements**, 23 % pour de l'**activité économique**.

L'objectif est de **moins consommer de terres agricoles**, **naturelles** ou forestières, pour protéger notre agriculture, nos paysages et la biodiversité.

L'enjeu sera donc de **rénover le bâti existant** (logements vacants), de **reconstruire la ville sur la ville** (friches, renouvellement urbain), d'intensifier le tissu urbain peu dense (dent creuse, division foncière...), tout en apportant un grand soin à la **qualité des opérations pour le bien-vivre**.





Question 2 : Combien de communes du territoire sont concernées par une protection du patrimoine historique ?

21 25



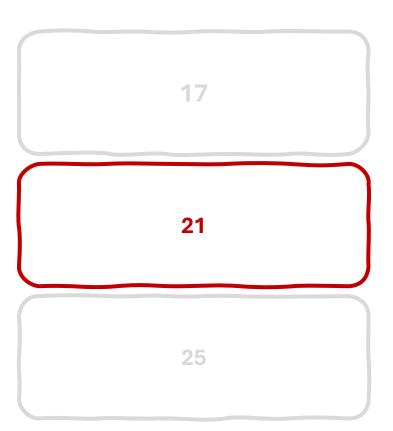








Question 2 : Combien de communes du territoire sont concernées par une protection du patrimoine historique ?



Sur l'Agglomération, 21 communes sont concernées par une protection patrimoniale! Cela inclut les Monuments Historiques, les Sites Patrimoniaux Remarquables, et les sites classés ou inscrits.

En outre, plus de 800 bâtiments ou ensemble de bâtiments sur tout le territoire ont été identifiés comme étant remarquables ou exceptionnels, en raison de leur histoire ou de leur architecture.

Cette richesse patrimoniale contribue à l'**identité du territoire** et attire les visiteurs. L'enjeu est donc de **préserver ces lieux et pépites** tout en les mettant en valeur.





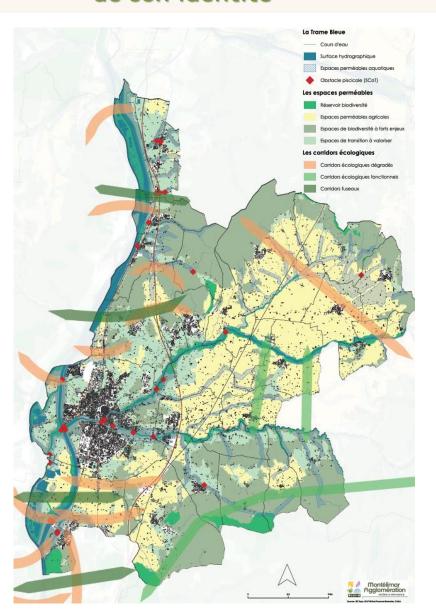
- > Une richesse et une diversité des paysages naturels, agricoles, forestiers et patrimoniaux, véritables atouts identitaires et de qualité de vie.
- Des espaces fragilisés par l'urbanisation banalisée, le mitage, la pression foncière, les usages concurrents et les impacts du changement climatique.
- > La préservation, la valorisation et la restauration des milieux et du **patrimoine existant** deviennent des leviers incontournables pour un développement durable, attractif et résilient du territoire.











Pour répondre à ces problématiques et enjeux, le projet stratégique vise à :

- ✓ Préserver durablement les espaces agricoles et forestiers
- → Nos champs et forêts au cœur de notre identité et relevant de notre patrimoine vivant
- Renforcer les continuités écologiques du territoire -**Trame Verte et Bleue**
- → Connecter les espaces naturels pour un territoire vivant







Pour répondre à ces problématiques et enjeux, le projet stratégique vise à :



- ✓ Maintenir et renforcer la biodiversité pour un territoire vivant
- → Faire de la biodiversité un pilier du développement territorial
- ✓ Valoriser le patrimoine bâti et les paysages remarquables
- → Histoire et paysage, piliers de notre identité
- Assurer la protection et la mise en valeur des sites et bâtiments emblématiques comme celle du petit patrimoine traditionnel, en milieu rural et urbain
- Soigner les entrées de ville, de bourgs, les franges urbaines et les points de vue







Echanges sur le projet de territoire

RÉUNIONS PUBLIQUES

Septembre 2025





Quelle suite et comment se tenir informés ?



Septembre 2025



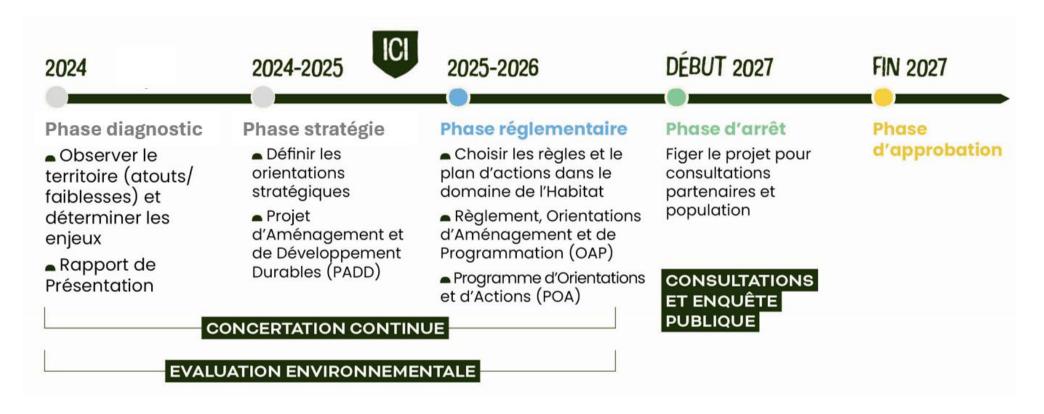






Débats au sein des 27 Conseils Municipaux → Du 29 septembre au 17 octobre

Débat au sein du Conseil Communautaire > Décembre







COMMENT RESTER INFORMES?





Comment s'informer?

- Lettre d'info du PLUi-H
- Mag' de l'Agglo
- Actualités sur le site internet de l'Agglo
- Réunions publiques

Comment participer?

Nous écrire

- à plui.concertation@montelimar-agglo.fr
- sur les registres de concertation présents en mairies et à la Maison Intercommunale des Projets, quartier Saint-Martin, 26200 MONTÉLIMAR





Conclusion

RÉUNIONS PUBLIQUES

Septembre 2025









Nos choix d'aujourd'hui déterminent

l'identité, la beauté et la résilience du

territoire de demain

Ensemble, construisons un territoire durable et vivant!







Merci pour votre attention